

Département de l'Ardèche

**Syndicat Mixte du Vivarais Méridional
Mairie- BP 51- 07 402 Le TEIL Cedex****Extrait du registre des délibérations****Date de convocation : le 3 novembre 2022 Séance du 7 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre, le comité syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional, légalement convoqué le 3 novembre, s'est réuni à 10h30, à la mairie de Viviers, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, présidente.

Nombre de délégués : 12

Présents : 7

Votants : 7

Vote : 7 pour 0 contre 0 Abstention

Etaient présents : Martine MATTEI, Serge VILLARD, Benoît VIDAL, Pierre SAPHORES, Pierre CLEMENT, Bernard CHAZAUT, Michèle PETITJEAN

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) : Bernard NOEL, Olivier FAURE, Nadia SEGUENI, Jean-Luc COUVERT, Michelle GILLY, Michel BOYER, Sylvie CADDET, Pierre CLEMENT, Bénédicte SAUJOT-BEDIN, Frédéric DORTH, Monique BOF

Etai(en)t excusé(s) : Rachel COTTA, Philippe EUVRARD, Isabelle SAIMMAIME PERICO, Michel CHENIVESSE, Karine TAULEMESSE, Jacky BEAU

Secrétaire de séance : Benoît VIDAL

DELIBERATION N°2022-21 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR LES ACTIONS A MENER EN 2023

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical que le Syndicat mixte du Vivarais méridional, représentant les trois communautés de communes (Ardèche Rhône Coiron, Berg et Coiron, et du Rhône aux gorges de l'Ardèche) a, au titre du label Pays d'art et d'histoire qui lui a été attribué en juillet 2011, signé une convention avec le Ministère de la culture et de la communication, à la date du 4 Novembre 2011. Cette convention engage contractuellement les deux parties.

Dans le cadre des relations qui lient le PahVm avec la DRAC, il convient de solliciter une subvention pour les actions à mener au titre de la labellisation Pays d'art et d'histoire au cours de l'année 2023, notamment sur les missions de connaissance et de valorisation du patrimoine (ingénierie, éditions...), de sensibilisation à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, de la médiation culturelle, et du tourisme patrimonial de qualité, à hauteur des possibilités de la DRAC Rhône-Alpes, sur la base d'une demande de 30 000,00 €.

Le COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé de Madame la présidente,

Après en avoir délibéré

- Approuve la demande de subvention auprès de la Direction Régionales des Affaires Culturelle pour les actions à mener en 2023.
- Autorise Madame la Présidente du Comité syndical à signer toute pièce se rapportant à l'affaire.

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 007-200026425-20221107-D202221-DE

Extrait certifié conforme,
La Présidente,
Martine MATTEI

La Présidente certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte.

